

Procès verbal

Séance publique du conseil municipal du 8 septembre 2016

Le conseil municipal a été appelé à siéger par l'envoi d'une convocation accompagnée de l'ordre du jour contenant une note pour chaque dossier et adressée le 2 septembre 2016.

La séance publique est ouverte à 20h00 sous la présidence de Monsieur AIGNEL Jacky, maire.

A l'ouverture de séance :

Nombre de conseillers	
En exercice	99
Présents	61
Pouvoirs	12

Etaient présents (61) : AIGNEL Françoise, AIGNEL Jacky, AIGNEL Jean Yves, AIGNEL Jocelyne, AVENEL Josiane, BECKER Patrick, BERTRAND David, BESNARD Daniel, BEUNEL Nicolas BIZEUL Mathieu, BUHAN Pierre Yves, CHERDEL Franck, CHEREL André, CHERIAUX Alain, CHEVALIER Pascal, COLLET Denis, COLLET Nicole, COLLEU Rémi, COUPE Christian, DABOUDET Gérard, DIEULESAINT Karine, FABLET Michel, FONTAINE Jocelyne, GORDON Linda, GREPAT Daniel, GRIPPAUDO Marie Thérèse, HANDAYE Olivier, HARNOIS Christophe, HINGANT Arlette, LE BRETON Danielle, LEFEUVRE Daniel, LEJEUNE Jean François, LEMAITRE Anne Marie, LETONDEUR Martine, LOUAIL-URVOY Annie, MASSOT Marie Thérèse, MICHEL Philippe, MOISAN Michel, NOGUES Marc, OLLIVROT Jean-Paul, PERRIN Claude, PERRIN Yvon, POILVERT Jean Pierre, PRESSE Nathalie, PRISE Hubert, PRISE Marylène, RAULT Gilles, RIOLON Bruno, ROBERT Loïc, ROCABOY Roselyne, ROUILLE Guy, ROUILLE Sylvie, RUELLO Loïc, SAUVE Joseph, SCEUIL Fabienne, SIMARD Yveline, SOULABAIL Béatrice, SOULABAILLE Thomas, UZURET Chantal, VERON Marie Hélène, VIVIER Josette.

Etaient absents en ayant donné pouvoir (12) : AIGNEL Maryline ayant donné pouvoir à Rault Delphine, BADOUAL Louisette ayant donné pouvoir à RUELLO Loïc, CHAPIN Bernard ayant donné pouvoir à ROUILLE Sylvie, de LEUSSE Pierre ayant donné pouvoir à BESNARD Daniel, HUET Alain ayant donné pouvoir à PRISE Hubert, LE CERF Jean ayant donné pouvoir à HARNOIS Christophe, MOISAN Valérie ayant donné pouvoir à BERTRAND David, PELAN Martine ayant donné pouvoir à PRESSE Nathalie, RECORSE Yvon ayant donné pouvoir à VERON Marie Hélène, TARDIVEL Alain ayant donné pouvoir à CHERDEL Franck, ULMER Michel ayant donné pouvoir à LEFEUVRE Daniel, WATTEBLED Christian ayant donné pouvoir à BIZEUL Mathieu

Etaient excusés (4) : BEUREL Yvon, BRIEND David, POIDEVIN Chantal

Etaient absents (22) : AVELINE Catherine, BERRUYER Jacques, CARADEUC Gilles, CARADEUC Pierre, COLLEU Patrick, COMMAULT Gilles, COMMAULT Michel, FISSEUX GADAIS Sylvie, HENRY Olivier, HUBERT Jessica, KERDRAON Ronan, KERSANTE Serge, LABBE Jean Luc, LESAGE Bernard, PLESTAN Eric, ROBERT Bernard, ROCHARD Eric, ROUXEL Stéphanie, SAGORY Julien, SOULABAILLE Nathalie, TERTRE Rémy, THOMAS-NUSSBAUMER Séverine.

Secrétaire désigné avec l'approbation de l'assemblée pour la durée de la séance : FONTAINE Jocelyne

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal adopte le procès verbal du conseil du 12 juillet 2016.

1 Décisions prises par le maire

Mairie déléguée	parcelle	superficie	prix de vente	type de bien	Décision du Maire délégué	date signature du Maire délégué
Plessala	AD 40	1248 m ²	65 000€ + frais négociation + frais d'acte	maison d'habitation	sans objet	09/03/16
Plessala	AC 13 - 14	177 m ²	127 000€ + frais d'acte	appartement + local commercial	sans objet	09/03/16
Plessala	AB 35	2211m ²	65 000€ + frais négociation + frais d'acte	maison d'habitation	sans objet	27/05/2016
Collinée	ZB 111	1 639m ²	131 500€ + provision pour frais d'acte	maison d'habitation	sans objet	07/06/16
Le Gouray	ZI 177-181	2252 M2	120 000 € + Frais négo dus à Ld France (5500 €) + frais d'acte	maison d'habitation	sans objet	06/06/16
Le Gouray	ZE 237	1291 M2	Adjudication Mise à prix 25000 €	maison d'habitation	sans objet	13/06/16
Plessala	YD 177	979 m ²	63 000€ + frais négociation 3780€ + frais d'acte	maison d'habitation	sans objet	16/06/2016
Collinée	A42, A639, A640	689m ²	83 720€ + frais de notaire	maison d'habitation	sans objet	
St-Gilles du Mené	AB21-89-255-256-258-379	40 000 € + frais d'acte		commerce et maison d'habitation	sans objet	17/06/2016
Plessala	AC 17	339 m ²	45 000€ + frais d'acte	maison d'habitation	sans objet	22/06/2016
Collinée	A1432, A599 et A1432	692m ²	427 200€ + frais d'acte	maison d'habitation + terrain	sans objet	13/07/16
Le Gouray	YC 59	833m ²	83 000€ + NEGO ETUDE 4 980€ + Frais d'acte	maison d'habitation	sans objet	15/07/16
Plessala	AC 287	1337 m ²	24 262,19€ + frais d'acte	terrain	sans objet	05/07/2016
PLESSALA	AC 82	64 m ²	67 000€ + frais négociation 3000€ + frais d'acte	maison d'habitation	sans objet	25/07/2016
COLLINEE	A1310	0,75m ²	9 500,00 €	garage		
Le Gouray	ZB 35	11780 m ²	240000 € + commission d'agence(6000 €) + frais d'acte	maison d'habitation	sans objet	23/08/16
Le Gouray	AB 6-9-222-266	478 M2	35000 € + négo étude(3000 €) + frais acte	maison d'habitation	sans objet	25/08/16
Plessala	YD 328		84500€ + frais d'agence 5492€ + frais d'acte	maison d'habitation	sans objet	
Plessala	AB 57		20 000€ + frais d'acte	maison d'habitation		05/09/2016
COLLINEE	A 1327	685m ²	129 000€ + frais d'acte	maison d'habitation	sans objet	08/09/16

Objet	Document (avenant, devis, convention...)	Montant
Plaquette Route des Energies – Imprimerie Le Maire	Devis	108.00 € HT
Avenant n° 1 – convention garagiste VAE	Avenant n° 1	
Entretiens TTCC - Ecoforia	Devis	12721.80 € HT
Panneaux promo VAE – Cré' Armor	Devis	
Intervention Jean Marc Jancovici	Devis	2500.00 € HT
St Gilles / Aménagement de la traversée d'agglomération / Mission de Géomètre expert, choix du bureau d'étude Nicolas et Associés	Offre	4 703,00 HT
Avenant n° 1 au marché Relais Services Publics Ccollinée : lot 12 Aménagements Extérieurs - Entreprise CAMARD TP	Devis + avenant	1 710,00 € HT
Avenant n° 1 au marché de construction d'une Halle sportive sur la commune déléguée de Le Gouray : lot 13 Electricité - Entreprise Dieulangard	Devis + avenant	2 805,00 € HT
Avenant n° 2 au marché de construction d'une Halle sportive sur la commune déléguée de Le Gouray : lot 1VRD – Mené Construction	Devis + avenant	1 985,50 € HT
Avenant n° 2 au marché de construction d'une Halle sportive sur la commune déléguée de Le Gouray : lot 12 Plomberie Sanitaire Ventilation – Mené Construction	Devis + avenant	570,00 € HT
Déclaration de sous traitance pour le marché construction d'une nouvelle station d'épuration commune déléguée de Plessala, Entreprise MSE à l'entreprise INFRACO	DC4	34 110,00 € HT maximum
Déclaration de sous traitance pour le marché construction d'une nouvelle station d'épuration commune déléguée de Plessala, Entreprise MSE à l'entreprise ROUSSEL	DC4	403 251,81 € HT maximum

2 Urbanisme - Aménagement du territoire

21 Avis sur le projet de programme local d'urbanisme intercommunal (PLUI) de la CIDERAL :

Le Maire propose de reporter ce point à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal. A l'unanimité, le conseil municipal valide la proposition.

22 Convention PUP (projet urbain partenarial) de Saint Gilles du Mené

Le Maire expose le projet de vente d'un terrain communal situé rue des Landes à Saint-Gilles du Mené (terrain cadastré AI-61, AI-231, AI-239) à Monsieur Labbé Benjamin, domicilié au 4 Place du Courtil Raulet, Le Mené (Saint-Gilles-Du-Mené.)

Le projet de Monsieur Labbé consiste en la construction d'une maison d'habitation, la viabilisation du terrain est donc nécessaire et sera à la charge de l'acquéreur.

- Concernant le raccordement électrique, le Syndicat Départemental d'Électricité, maître d'ouvrage, demande à la commune, une participation de 4 117 € (forfait de 967 € + 90 m de réseau à construire x 35 €/ml)
- Concernant le raccordement-extension du réseau d'eau, la commune Le Mené engage des frais à hauteur de 3 332€. Pour information, le terrain est en assainissement non collectif, et les dépenses sont à régler directement par l'acquéreur au prestataire.
- Concernant les travaux de voirie, la commune Le Mené engage des frais à hauteur de 1 000 €
- Concernant les frais de branchement télécom, l'acquéreur doit les régler directement au prestataire.

Pour : 73

Monsieur Le Maire propose de passer une convention type PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) entre Mr LABBE Benjamin et la commune permettant ainsi à Mr LABBE, de rembourser sa participation à la commune.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Autorise le versement au Syndicat Départemental d'Electricité, maître d'ouvrage des travaux, d'une participation de 4 117 € conformément au détail mentionné ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer une convention « PROJET URBAIN PARTENARIAL » pour permettre à Mr LABBE de rembourser sa participation totale de 8 449 € à la Commune.

23 **Acquisition de terrains à Saint Gouëno**

Pour : 73

Le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'extension du multi accueil de Saint Gouëno.

Il rappelle que ce projet nécessite l'acquisition de parcelles mitoyennes.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer pour :

- L'acquisition pour 1€ symbolique d'une parcelle de 123 m² section AN 126 p auprès des Cts Thiébault
- L'acquisition au prix de 10 € / m² d'une parcelle de 35,96 m² section AN 305p auprès de Mme Cotillard Nelly

24 **Vente de terrain à Langourla : droit de passage**

Pour : 73

Le conseil municipal est informé de la nécessité de modifier un droit de passage accordé à Monsieur Boullez Lucien, gérant de la SCI Le Dolmen.

Monsieur Boullez est propriétaire des parcelles cadastrées OB 1222, 1223 et 1225.

La commune Le mené est propriétaire des parcelles OB 1024 (maison des associations) et de la parcelle adjacente OB 1226.

La parcelle OB 1222 bénéficie d'un droit de passage depuis la parcelle OB 1024 (bâtiment des associations). Les parcelles OB 1223 et OB 1225 n'en bénéficient pas et sont de ce fait enclavées.

Le conseil municipal est invité à donner son accord pour que le droit de passage soit également accordé pour accéder à la parcelle OB 1225 depuis la parcelle OB 1226.

3 **Finances – marchés - ressources humaines :**

31 **Attribution de marchés**

311 **Marché d'aménagement du bourg de Saint Gouëno**

Pour : 73

Le maire rappelle au conseil municipal le projet d'aménagement du centre bourg de Saint Gouëno et la consultation en cours.

Il expose au conseil municipal le rapport d'analyse des offres.

II. DECOMPOSITION DE L'OPERATION EN LOTS

Cette opération sera réalisée en 2 lots de travaux, à savoir :

- LOT 1 : Terrassement – Voirie – Réseau eau pluvial
- LOT 2 : Génie civil – Maçonnerie – Gabions

III. COUT ESTIMATIF DES TRAVAUX

Les études de Projet (DCE) ont permis de fixer les montants estimatifs suivants :

- LOT 1 : 467 916,50 € HT dont 42 334,50 € HT en tranches conditionnelles
- LOT 2 : 149 794,00 € HT

Analyse du lot 1 :

Critère	COLAS OUEST	EIFFAGE TP (base)	EIFFAGE TP (variante)	EUROVIA BRETAGNE (base)	EUROVIA BRETAGNE (variante)
Prix (60 points)	412 980,75 €	410 234,30 €		457 427,15 €	
Note sur 60	59,60	60,00		53,10	
	COLAS OUEST	EIFFAGE TP (base)	EIFFAGE TP (variante)	EUROVIA BRETAGNE (base)	EUROVIA BRETAGNE (variante)
Prix des prestations(60 %)	59,60	60,00		53,10	
Valeur technique(40 %)	35	40		35	
Note sur 100	94,60	100,00		88,10	
Rang	2	1		3	

Analyse du lot 2 :

Critère	ESCEEV	SRTP	SPARFEL	COLAS OUEST	ETPM
Prix (60 points)	109 920,00 €	109 500,00 €	140 884,89 €	217 354,68 €	352 990,00 €
Note sur 60	59,77	60,00	42,80	0,90	-73,42
	ESCEEV	SRTP	SPARFEL	COLAS OUEST	ETPM
Prix des prestations(60 %)	59,77	60,00	42,80	0,90	-73,42
Valeur technique(40 %)	35	35	35	35	23
Note sur 100	94,77	95,00	77,80	35,90	-50,42
Rang	2	1	3	4	5

Le conseil est invité :

- A retenir les propositions :
 - Lot 1 : EIFFAGE TP pour un montant de 410 234,30 € HT
 - Lot 2 : SRTP pour un montant de 109 500,00 € HT
- A donner pouvoir au maire pour signer tous documents se référant à ce marché

312 **Marché de fourniture de carburant de la station service du Gouray**

Pour : 73

Vu la délibération en date du 11 février 2016,

Le marché de carburant est volatile. Il peut entraîner des variations de prix assez importantes.

Le format de l'accord cadre est plus adapté et permet d'ajuster le délai de consultation des marchés subséquents au plus court, pour l'obtention de prix les plus justes, en adéquation avec le marché.

Ces prestations feraient l'objet d'un accord cadre multi-attributaires passé avec 3 entreprises (sous réserve d'un nombre suffisant de candidats), sans engagement de commande et conclu pour une période de 4 ans.

Les titulaires de l'accord cadre seraient ensuite remis en concurrence lors de la survenance du besoin.

L'estimation du montant global de l'accord cadre (tous attributaires confondus), en valeur est de 1 800 000 € TTC.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 78,79 et 80 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 pour l'attribution de l'accord cadre relatif à la fourniture de carburant de la station service du Gouray.

Conformément aux articles 78,79 et 80 du décret n° 2016-360, il sera attribué à un minimum de 3 opérateurs économiques, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats et d'offres.

Dans le respect des articles 59 à 64 du décret n° 2016-360, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 02 septembre 2016, a classé les offres et choisi celle des 3 candidats :

- BRETECHE OUEST, La Chapelle Achard
- COMPAGNIE PETROLIERE DE L'OUEST, Nantes
- ARMORINE, Lanester

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Maire à signer ledit accord cadre, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

313 **Marché de curage de l'étang de Saint Gilles du Mené**

Pour : 73

Le maire rappelle au conseil municipal la consultation en cours.

Il expose au conseil municipal le rapport d'analyse des offres présenté par le bureau d'études CPE Environnement 35.

	Note technique	Offre (HT)	Note financière	Note finale	Classement
Beurel Yvon TP	55	108 822,00 €	38	93	1er
SRTP	35	104 065,00 €	40	75	2ème

Le conseil est invité :

- A retenir la proposition :
 - BEUREL pour un montant de 108 822,00 € HT
- A donner pouvoir au maire pour signer tous documents se référant à ce marché

314 **Marché de diagnostic du parc locatif de la commune**

Pour : 73

Le maire rappelle au conseil municipal qu'une consultation é été organisée. Il informe le conseil qu'aucune proposition n'a été reçue.

Le maire propose au conseil de déclarer le marché infructueux et de relancer une consultation.

315 **Marché de maîtrise d'œuvre de l'école de Collinée**

Pour : 73

Le Maire rappelle que dans le cadre de l'action TEP CV n° 2, concernant la rénovation énergétique du bâtiment public le plus énergivore, à savoir l'école primaire et maternelle de Collinée, un diagnostic, puis le lancement d'un appel d'offre pour la maîtrise d'œuvre a été réalisé, après un appel à candidature qui avait abouti à l'envoi de 4 cahiers des charges.

La CAO réunie le 2 septembre a ouvert 3 plis, et une audition des 3 candidats a été effectuée le 30 septembre.

Les élus présents à l'audition ont décidé de retenir l'Atelier du Port pour un montant de 38 774.68 €HT (soit un taux de 9.8 %)

	<p>Il est proposé au Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De confier la mission de maîtrise d'œuvre de rénovation énergétique de l'école primaire et maternelle de Collinée à l'Atelier du Port - Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document y afférant 	
316	<p>Marché de fourniture de vêtements de travail</p> <p>Dans le cadre de la création de la commune nouvelle le service Technique a été l'objet d'une réorganisation. Les personnels qui composent ce service sont issus de différentes communes historiques qui composent elles-mêmes aujourd'hui la commune nouvelle « Le Mené ». Ces personnels disposent de tenues de travail hétérogènes qui nécessitent un renouvellement afin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de respecter l'identité de la commune nouvelle (homogénéité), - de détenir des tenues de travail conformes aux règles de sécurité et respectables pour l'image de la collectivité (de nombreuses tenues actuelle sont vétustes). <p>Après étude qualitative et chiffrée auprès de différents fournisseurs et suite à un travail concerté il est nécessaire de mettre en place un jeu de tenues de travail pour les personnels du service, mais également pour les personnels du service environnement et les deux personnels du service administratif qui selon leur emploi du temps interviennent pour des missions techniques.</p> <p>A ce titre, il est proposé au Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'approuver la proposition de la société Aléo / 8 bis Rue Niepce / 22000 SAINT-BRIEUC, pour un montant de 16 411.93 € HT (19694.32 € TTC). - Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire. 	Pour : 73
317	<p>Marchés Ad'Ap et PAVE</p> <p>Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en référence à la loi du 11 février 2005 les collectivités se doivent de mettre en œuvre l'accessibilité des espaces publics, dont le patrimoine bâti avec un rappel via l'ordonnance de 26/09/2014 (Ad'Ap) et les accès (PAVE). Sur le territoire de la commune Le Mené l'ensemble des diagnostics a été réalisé et un programme de travaux a été réalisé, à quelques exceptions près.</p> <p>Afin de disposer de tous les éléments préalables à une programmation de travaux une consultation était nécessaire pour bénéficier du diagnostic Ad'Ap de St Goueno, du PAVE de Langourla, et du PAVE de Collinée.</p> <p>Après analyse des offres reçue, il est proposé au Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De retenir la société APAVE – 24, Rue Alain Colas – 22950 TREGUEUX, pour un montant de 1800 € TTC ; - Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire. 	Pour : 73
32	<p>Pouvoir au maire pour organiser des consultations :</p>	
321	<p>Marché d'étude financière en vue de l'intégration intercommunale</p> <p>Pour l'année 2016, la commune Le Mené est considérée comme une commune isolée. A ce titre, elle perçoit la fiscalité des 7 communes mais aussi celle de la communauté de communes.</p> <p>Le 1^{er} janvier, la commune Le Mené va intégrer un nouvel EPCI. C'est l'EPCI qui percevra la fiscalité de l'ancienne communauté de communes. Il reversera à la commune une attribution de compensation. C'est à dire, la différence entre ce qu'il perçoit et les charges que la commune va lui transférer (celles liées au développement économique, au relais parents assistantes maternelles...).</p> <p>Le montant de l'attribution de compensation sera défini par une CLECT (commission locale des charges transférées) en 2017.</p> <p>Toutefois, afin d'anticiper la préparation budgétaire 2017 et disposer d'une plus grande visibilité, il est proposé de faire appel à un bureau d'études afin de procéder à une estimation de cette attribution de compensation.</p> <p>A ce titre, il est proposé au Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'initier une mise en concurrence afin de sélectionner le prestataire en capacité d'honorer la prestation souhaitée ; - Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire. 	Pour : 73
322	<p>Marché de voirie : signalétique horizontale</p> <p>Dans le cadre du renouvellement de la signalétique communale, et en raison également du passage en commune nouvelle, la commission « voirie » propose de lancer une consultation pour la mise en œuvre de signalisations horizontales (places de parking « PMR », passages piétons, bandes « stop », etc.).</p> <p>A ce titre, il est proposé au Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'initier une mise en concurrence afin de sélectionner le prestataire en capacité d'honorer la prestation souhaitée ; - Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire. 	Pour 73
323	<p>Marché de voirie : signalétique verticale</p> <p>Dans le cadre du renouvellement de la signalétique communale, et en raison également du passage en commune nouvelle, la commission « voirie » propose de lancer une consultation pour la mise en œuvre de signalisations verticales (panneaux d'entrées de bourgs, directionnels, etc.).</p> <p>A ce titre, il est proposé au Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'initier une mise en concurrence afin de sélectionner le prestataire en capacité d'honorer la prestation souhaitée ; - Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire. 	Pour : 73
324	<p>Marché de paysage : maisons solaires – tranche 2</p>	Pour : 73

Dans le cadre de l'achèvement de la seconde tranche des 15 maisons passives réalisées sur l'ensemble de la commune, la commission « bâtiment » propose de lancer un marché à procédure adaptée (MAPA) pour la réalisation des travaux paysagers suivants, non-prévus au marché initial de travaux : engazonnement, plantation d'arbustes, pose de clôtures, abris de jardin.

Elle propose également d'adjoindre à ce marché les prestations suivantes : engazonnement de la halle récréative et aménagement paysager de la halle sportive (Le Gouray), aménagement de la rue des maisons solaires à Plessala.

A ce titre, il est proposé au Conseil Municipal :

- De valider le lancement d'un marché de travaux (MAPA) pour l'ensemble de ces prestations ;
- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

33 **Cession d'un véhicule à titre gracieux**

Pour : 73

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un véhicule des services techniques affecté à l'équipe espaces verts (Opel Vivaro) est aujourd'hui hors service et non-réparable.

Monsieur Le Maire propose de céder gracieusement ce véhicule au garage AD Bernard Houée / Espaces d'Activités de la Perrières / 11, Rue du Mené / Plessala / 22330 Le Mené, suite aux multiples interventions consenties.

A ce titre, il est proposé au Conseil Municipal :

- De valider la cession, à titre gracieux, du véhicule Opel Vivaro immatriculé 1824 XZ 22, au garage AD Bernard Houée / Espaces d'Activités de la Perrières / 11, Rue du Mené / Plessala / 22330 Le Mené ;
- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

34 **Décisions modificatives**

341 **Budget assainissement : Décision Modificative n°1**

Pour : 73

Afin de pouvoir régler une facture de centralisation de données d'auto surveillance pour la station d'épuration de Collinée, Monsieur AIGNEL, Maire, propose de modifier le budget assainissement. Il présente la Décision

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-203 : Frais d'études, de recherche, de développ. et frais d'insertion	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2156 : Matériel spécifique d'exploitation	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Le Conseil Municipal, est invité à valider la Décision Modificative n°1 pour le budget assainissement 2016.

342 **Budget ordures ménagères : Décision Modificative n°1**

Pour : 73

Afin de pouvoir régulariser des admissions en non valeur, Monsieur AIGNEL, Maire, propose de modifier le budget ordures ménagères.

Il présente la Décision Modificative n°1 :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-6542 : Créances éteintes	0,00 €	21 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	21 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-708 : Prestations de services	0,00 €	0,00 €	0,00 €	21 000,00 €
TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat* de services, marchandises	0,00 €	0,00 €	0,00 €	21 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	21 000,00 €	0,00 €	21 000,00 €
Total Général		21 000,00 €		21 000,00 €

Le Conseil Municipal, est invité à valider la Décision Modificative n°1 pour le budget ordures ménagères 2016.

343 **Budget assainissement : Décision Modificative n°2**

Pour : 73

Monsieur AIGNEL, Maire propose de modifier le budget assainissement afin d'ajuster les crédits nécessaires aux écritures d'amortissements.

Il présente la Décision Modificative n°2 :

Compte	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
FONCTIONNEMENT				
D-61523	28 940,35 €			
D-6811 (042)		7 417,47 €		
R-777 (042)			26 527,88 €	
D-673	5 000,00 €			
R-758				5,00 €
Sous-Total	33 940,35 €	7 417,47 €	26 527,88 €	5,00 €
INVESTISSEMENT				
D-1391 (040)	26 527,88 €			
R-28156 (040)				7 417,47 €
D-203		15 000,00 €		
D-2156		18 945,35 €		
Sous-Total	26 527,88 €	33 945,35 €	0,00 €	7 417,47 €
Total Général	- 19 105,41 €		- 19 105,41 €	

Le Conseil Municipal, est invité à valider la Décision Modificative n°2 pour le budget assainissement.

344

Budget chaufferies bois : Décision Modificative n°2

Monsieur AIGNEL, Maire propose de modifier le budget chaufferies bois afin d'ajuster les crédits nécessaires aux écritures d'amortissements et prévoir des crédits supplémentaires pour les charges à caractère général.

Il présente la Décision Modificative n°2 :

Pour : 73

Compte	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
FONCTIONNEMENT				
D-607		40 000,00 €		
D-023	70 500,00 €			
D-6811 (042)		10 500,00 €		
R-777 (042)			20 000,00 €	
Sous-Total	70 500,00 €	50 500,00 €	20 000,00 €	
INVESTISSEMENT				
R-021			70 500,00 €	
D-13911 (040)	20 000,00 €			
R-28138 (040)				10 500,00 €
D-2153	94 264,00 €			
R-2153			31 190,00 €	
D-2315	51 190,00 €			
R-2315			74 264,00 €	
Sous-Total	165 454,00 €	0,00 €	175 954,00 €	10 500,00 €
Total Général	- 185 454,00 €		- 185 454,00 €	

Le conseil municipal est invité à valider la Décision Modificative n°2 pour le budget chaufferies bois.

345

Budget commune : Décision Modificative n°3

Afin de pouvoir ajouter des crédits sur l'opération relais de service public, de régulariser le montant de dotations et d'intérêts, Monsieur AIGNEL, Maire, propose de modifier le budget commune.

Il présente la Décision Modificative n°3 :

Pour : 73

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-73925 : Fonds de péréquation ressources intercommunales et communales	0,00 €	72 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	72 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8811-01 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0,00 €	115 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-777-01 : Quote-part des subventions d'investissement transférées au comp	0,00 €	0,00 €	0,00 €	270 000,00 €
TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	115 000,00 €	0,00 €	270 000,00 €
D-86111 : Intérêts réglés à l'échéance	92 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	92 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-873 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7325 : Fonds de péréquation ressources intercommunales et communales	0,00 €	0,00 €	170 000,00 €	0,00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	170 000,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	92 000,00 €	192 000,00 €	170 000,00 €	270 000,00 €
INVESTISSEMENT				
D-102291-01 : Reprise sur F.C.T.V.A.	0,00 €	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-13911-01 : Etat et établissements nationaux	0,00 €	170 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-28242-01 : Immeubles de rapport	0,00 €	0,00 €	0,00 €	115 000,00 €
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	270 000,00 €	0,00 €	115 000,00 €
D-1641 : Emprunts en euros	155 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	155 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-109 : maisons solaires	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-111 : mairies relais de service public	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVE STISSEMENT	165 000,00 €	280 000,00 €	0,00 €	115 000,00 €
Total Général		215 000,00 €		215 000,00 €

Le Conseil Municipal, est invité à valider la Décision Modificative n°3 pour le budget commune.

346

Budget immobilier d'entreprises : Décision Modificative n°3

Monsieur AIGNEL, Maire propose de modifier le budget immobilier d'entreprises afin d'ajuster les crédits nécessaires aux écritures d'amortissements et d'augmenter les crédits disponibles pour les dépenses à caractère général.

Il présente la Décision Modificative n°3 :

Compte	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
FONCTIONNEMENT				
D-61521		6 000,00 €		
D-6811 (042)		12 500,00 €		
R-752				12 000,00 €
R-774				6 500,00 €
Sous-Total	0,00 €	18 500,00 €	0,00 €	18 500,00 €
INVESTISSEMENT				
R-28188 (040)				12 500,00 €
R-1641			12 500,00 €	
Sous-Total			12 500,00 €	12 500,00 €
Total Général		18 500,00 €		18 500,00 €

Le Conseil Municipal, est invité à valider la Décision Modificative n°3 pour le budget immobilier d'entreprises.

347

Budget panneaux solaires : Décision Modificative n°2

Monsieur AIGNEL, Maire propose de modifier le budget panneaux solaires afin d'annuler une facture émise en 2015.

Il présente la Décision Modificative n°2 :

Pour : 73

Pour : 73

Compte	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
FONCTIONNEMENT				
D-023	4 000,00 €			
D-673		4 000,00 €		
Sous-Total	4 000,00 €	4 000,00 €		
INVESTISSEMENT				
R-021			4 000,00 €	
D-2315	4 000,00 €			
Sous-Total	4 000,00 €		4 000,00 €	
Total Général	- 4 000,00 €		- 4 000,00 €	

Le Conseil Municipal, est invité à valider la Décision Modificative n°2 pour le budget panneaux solaires.

35

Admissions en non valeur

A la suite de jugements, Monsieur le Maire présente les effacements de dette (article 6542 « créances éteintes ») pour :

Pour 73

NOM Prénom	Budget commune	Budget eau	Budget assainissement	Budget OM
POIROT Georges		180.34 € (2013) et 364.06€ (2014)		203.00
MAILLARD Séverine	1225.10€		9€	368.59€
WATRIN Eric				176€
GOUBIN Romuald	608.09€			3.37€

Et de propose les admissions en non valeur du budget ordures ménagères conformément au détail ci-joint pour :

- * 2004 pour un montant de 4049.92€
- * 2005 pour un montant de 5387.28€
- * 2006 pour un montant de 2782.99€
- * 2007 pour un montant de 2284.91€
- * 2008 pour un montant de 2018.50€
- * 2009 pour un montant de 2027.50€
- * 2010 pour un montant de 628.40€
- * 2011 pour un montant de 688.00€

Les membres du conseil Municipal acceptent es effacements de dette et acceptent de prévoir les crédits nécessaires à ces effacements.

4

Travaux : projet de réhabilitation des vestiaires du stade Jean Darcel à Plessala

Pour : 73

Joseph Sauvé, maire de la commune déléguée de Plessala rappelle au conseil municipal que l'USP (union sportive de Plessala) a formulé en 2015 une demande d'aménagement d'un espace de convivialité sur le site du stade Jean Darcel.

La commune de Plessala n'a pas pris position sur ce sujet. Le dossier a ainsi été transmis à la commission bâtiments de la commune Le Mené en 2016.

Claude Perrin note qu'après une visite du site, les services techniques de la commune ont procédé à une première estimation du coût des travaux à réaliser. Il note que l'estimatif réalise ne porte pas seulement sur l'aménagement d'un espace de convivialité mais également sur une mise aux normes des vestiaires et de la main courante du stade.

Le 1^{er} estimatif oscille sur une fourchette comprise entre 180 000 et 210 000 € (dont 55 000 € pour l'espace de convivialité). Il note que la réalisation d'un tel projet nécessite le recours à un maître d'œuvre.

Jacky Aignel invite le conseil municipal à faire part de ses réactions :

- Daniel Grepot note que le vestiaire date de 1975 et est en très mauvais état. Aussi, la mise aux normes des vestiaires s'imposera.

Mathieu Bizeul note que le club de foot de Saint Jacut a également fait part de demandes de travaux. Il note que les demandes sont restées sans réponse.

- Pierre Yves Buhan craint qu'une réponse favorable à un club ne soit source de demandes de l'ensemble des clubs de foot de la commune.

- Jacky Aignel précise que le sujet inscrit à l'ordre du jour ne vise pas à privilégier un club au détriment des autres. Il note que toutes les demandes seront instruites.

- Claude Perrin note qu'il est en effet important de réaliser un diagnostic global des stades afin d'envisager un programme de travaux. Il lui semble toutefois nécessaire de répondre à certaines questions à propos du

programme inscrit à l'ordre du jour :

- Décider d'engager des travaux dès cette année sur un stade
- Valider le principe d'établir un programme pluriannuel d'investissement sur l'ensemble des stades
- Identifier le stade de Plessala comme prioritaire
- Donner pouvoir au maire pour organiser une consultation de maîtrise d'œuvre.
- Franck Cherdel note qu'un espace de convivialité a été créé à Collinée et que les travaux ont été réalisés dans une enveloppe de 20 000 € par les bénévoles du club
- Claude Perrin note que le risque de faire réaliser de tels travaux est trop important et qu'il va de la responsabilité juridique du maire et des élus de mettre à disposition du public des équipements réalisés par des bénévoles.
- Mathieu Bizeul note qu'il y a un risque de créer des tensions entre les clubs.
- Gérard Daboudet pense qu'il faut réaliser un diagnostic des installations dans toutes les communes et phaser un programme d'investissement. Il pense qu'il est trop tôt pour prendre, ce soir la décision d'engager un programme sur une des communes.
- Claude Perrin note qu'il sera difficile de réaliser quelques travaux dans toutes les communes tous les ans. Il souhaite que de la visibilité soit donnée à tous les clubs en établissant un programme pluriannuel d'investissement mais que les travaux soient conduits les uns après les autres.
- Gérard Daboudet note qu'il est en effet plus rationnel de boucler un chantier avant d'en engager un autre. Pour autant, il pense qu'un exercice d'explication auprès des clubs s'impose afin que la commune nouvelle ne soit pas perçue comme une entité qui privilégie certaines communes au détriment des autres.
- André Chérel s'interroge sur la pertinence des salles de convivialité près des stades. Celles-ci provoquent une baisse de l'activité des bars.

Jacky Aignel propose au conseil municipal de sursoir à la décision et de missionner la commission vie associative afin qu'elle propose une stratégie.

Le conseil municipal valide la proposition à l'unanimité des membres présents.

5 Vie associative et culturelle : subvention aux associations

Pour 73

Gérard Daboudet informe le conseil municipal d'une demande de subvention de l'association AMFA basée à Saint Brieuc d'une demande de subvention.

Après avoir rappelé l'objet de cette association, il soumet au conseil municipal l'attribution d'une subvention d'un montant de 500,00 € à l'association AMFA dont le siège est situé 30, rue Brizeux – 22 00 Saint Brieuc

6 Développement durable :

61 Avenant au marché de réhabilitation des centres bourgs

Pour : 73

L'étude pour la revitalisation des centres bourgs nécessite la réalisation d'un second séminaire élus pour un partage global et affiner les éléments.

Le montant de cet avenant proposé est de 595,00 € (préparation, animation, analyse et compte-rendu)

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De valider cet avenant,
- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document y afférant

62 Convention de veille foncière avec l'EPF – Foncier de Bretagne

Pour : 73

Le maire propose au conseil municipal de reporter ce point à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

63 Lancement du cahier des charges d'une étude « Nuit de la thermographie »

Pour : 73

Dans le cadre de l'action TEP CV n° 7, concernant un programme global d'éducation à l'environnement, et dans l'objectif de sensibiliser aux enjeux de la rénovation énergétique, la commission Energie / Bois réunie le 30 aout dernier a validé le lancement d'un appel d'offre pour la réalisation d'une thermographie aérienne sur l'ensemble du territoire, ce qui permet d'estimer les pertes d'énergie.

Pour information, le cout estimé de cette thermo serait aux alentours de 45 000 €, soutenu à 80 % par les fonds du ministère.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le lancement d'un marché pour la réalisation de cette thermographie,
- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document y afférant

64 Cahier des charges acquisition de bois

Pour : 73

Le Maire informe le conseil que les dernières campagnes d'abattage et de broyage ont permis l'acquisition de 1 050 tonnes de bois plaquette.

Il rappelle que les besoins annuels sont de 1 350 tonnes.

La commission Energie / Bois souhaite assurer l'acquisition des deux tiers des besoins et propose pour ce faire le lancement d'un marché, soit en grumes soit en plaquette d'un volume de 800 tonnes, avec un contrat sur un an dans un premier temps.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le lancement d'un marché pour cette acquisition,
- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document y afférant

7	<u>Mobilité :</u>	
71	<p>Autorisation de signature de conventions avec ATD pour panneaux RezoPouss sur les ronds-points et en dehors des bourgs (Kérrouet et avant Saint Gilles) Gilles Rault rappelle que le dispositif Rézo-Pouce implique l'installation de panneaux d'arrêt sur le pouce en dehors des zones communales et sur le long de la départementale. Il s'agit d'implanter 8 arrêts supplémentaires à Kerrouet, et aux abords des ronds points. L'agence technique départementale a validé cette implantation, il s'agit donc de signer avec l'ATD une convention qui autorise la commune à implanter ces panneaux. Il est proposé au Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'autoriser la signature de cette convention, - Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document y afférant 	Pour : 73
72	<p>Convention avec les garages Le maire propose au conseil municipal de reporter ce point à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.</p>	Pour : 73
<u>Questions diverses :</u>		
Q1	<p>Approbation du schéma des zones humides de la commune déléguée de Plessala Le Maire expose que Plessala a réalisé son inventaire des zones humides en 2009 avec l'aide du SYMEOL, selon la méthode de recensement préconisée par le SAGE Vilaine. L'objectif était de disposer d'un inventaire précis et exhaustif des zones humides et des cours d'eau sur son territoire. Le Maire précise qu'au vu de l'étude, il ressort que le territoire de Plessala présente plusieurs zones humides couvrant environ 10 % de son territoire. Ce sont ainsi 519,23 ha de zones humides qui ont été recensées. Le Maire ajoute que cet inventaire a donné lieu à une concertation active avec les acteurs locaux les plus concernés, associés au groupe de travail, lequel s'est réuni plusieurs fois et a réalisé plusieurs visites sur site. Après avoir consulté la carte présentée en séance, l'ensemble des élus approuve le recensement des zones humides de Plessala.</p>	Pour : 73
Q2	<p>Marché des missions de la station d'eau de Collinée Le Maire expose les résultats de la consultation relative aux missions annexes du marché de station d'eau de Collinée. Le Conseil Municipal, est invité à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - VALIDER l'offre Véritas d'un montant de 3 208,00 € pour la mission de contrôle - Valider l'offre WJL d'un montant de 1 560,00 € pour la mission SPS 	Pour : 73
Q3	<p>Bulletin hebdomadaire Le maire rappelle au conseil municipal que la lettre d'information hebdomadaire de Plessala a cessé sa publication depuis le mois de juillet. Il note qu'il a été interpellé par de nombreux habitants qui regrettent ce choix. Gérard Daboudet, responsable de la commission communication rappelle le choix de la commission communication de privilégier la publication d'un journal bi-mensuel : « Mené l'Info ». Il note qu'au regard des regrets exprimés par la population, il est pertinent de se réinterroger sur ce choix. Il note qu'il a été sollicité par le conseil de la commune déléguée de Plessala pour participer à une réunion de travail sur ce thème. Au terme de ces échanges, deux scénarios sont proposés au conseil municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hypothèse 1 : rétablir une publication identique à l'ancienne dont la diffusion serait circonscrite au territoire Plessalien - Hypothèse 2 : généraliser l'information à l'ensemble de la commune Le Mené et proposer à toutes les communes déléguées de diffuser le bulletin en mairie et dans les commerces. <p>Le maire invite le conseil municipal à débattre sur ces 2 hypothèses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nicole Collet regrette que la réflexion se soit déroulée pendant l'été sans travail préalable en commission. - Joseph Sauvé note qu'il est à l'origine de cette réflexion hative du fait d'un important mécontentement de la population plessalienne. La réunion organisée avec les membres du conseil de la commune déléguée de Plessala a été réalisée après avis favorable des adjoints de la commune le Mené. - Martine Letondeur s'inquiète du temps nécessaire pour réaliser la mise en page de ce document. Elle note que l'animatrice du réseau des bibliothèques est déjà fortement mobilisée par les autres outils de communication de la commune. - Joseph Sauvé note que le travail de mise en page d'un bulletin hebdomadaire n'appelle pas de compétence particulières en matière de graphisme. Il s'agit d'un travail qui pourra être réalisé par un agent d'accueil. - Danielle Lebreton s'interroge sur la quantité d'information à diffuser pour justifier l'existence d'un journal dans chaque commune déléguée. - Gérard Daboudet précise qu'il ne s'agit pas de créer 7 journaux mais un seul diffusant des informations de l'ensemble des communes déléguées. - Patrick Becker suggère que Plessala redémarre immédiatement un journal et que la commission réfléchisse à sa généralisation au Mené. - Claude Perrin note qu'il y a peu de commerces à Saint Jacut ce qui rend la diffusion du journal difficile. Il souhaite privilégier la mise en place de panneaux d'affichage dynamique sur la voie publique. - Hubert Prisé s'interroge sur l'intérêt qu'auront les lecteurs à lire des informations relatives aux autres communes. 	Hypothèse 1 : 2 Hypothèse 2 : 65 Abstention : 6

Jacky Aignel note que la décision de rétablir un bulletin hebdomadaire ne doit pas interdire de réflexions sur d'autres supports de communication.
Toutefois, il ne souhaite pas reporter la prise de décision relative à un bulletin hebdomadaire. Aussi, il rappelle les deux hypothèses présentées en ouverture du débat et invite le conseil municipal à se prononcer.

